

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

MARCHÉ DE NOËL SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026

**Salle Pilâtre du Rozier – Centre culturel La Montgolfière
16 avenue Jean Salmon Legagneur 92420 VAUCRESSON**

ARTICLE 1 : Objet du Marché de Noël

Le « **Marché de Noël** » est principalement réservé à la création artisanale et de produits régionaux.

Il est ouvert aux artisans, créateurs ou artistes indépendants, producteurs, associations qui souhaitent proposer à la vente des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché.

ARTICLE 2 : Inscription et Sélection

Les demandes d'inscription seront examinées par le comité d'organisation qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles, en fonction des objets présentés et de la variété des propositions. Les demandes ne seront traitées qu'à réception du dossier complet avec le règlement.

Le nombre de stands étant limité, le dossier sera étudié selon des **critères de qualité et d'originalité des produits présentés.**

Une **fabrication exclusivement française** est requise.

À cet effet, les candidats sont invités à présenter un dossier aussi représentatif que possible de leur activité (photos indicatives des produits + tarifs + lien vers site internet si existant).

Les exposants retenus s'engagent à être présents toute la journée du marché selon les horaires définis. Les produits présentés devront être conformes aux photos et descriptifs fournis avec le dossier de candidature.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à **ne pas proposer à la vente des produits jugés dangereux ou non-conformes aux règles** : vente d'animaux, armes, produits à caractères religieux ou politique, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, pétards, bombes à raser, bombes colorées, armes, recours à l'intelligence artificielle ... La Ville se réserve le droit d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas les dispositions de cet article.

ARTICLE 3 : Emplacements et Installations

L'implantation des stands sera faite en amont par l'organisateur. **Aucun changement de plan, ajout de table ou d'éclairage** ne pourra avoir lieu le jour J.

- **Salle Pilâtre du Rozier (configuration salle des fêtes)** : un espace de 2m x 1,5m sera attribué à chaque exposant avec 1 table de 1m83 x 0,70 m et 2 chaises. La location de deux tables est possible selon les places disponibles et sous réserve du règlement de deux emplacements.

Pour l'édition 2026, l'organisateur souhaite proposer quelques stands abrités en extérieur du bâtiment. La préférence de placement des exposants est à indiquer dans le bulletin d'inscription afin de respecter au maximum leur souhait.

L'organisateur définira les emplacements de chacun en fonction des besoins respectifs et de la cohérence du marché. Les stands de boissons et de nourritures seront privilégiés pour l'extérieur.

La décoration est à la charge des exposants. Un code couleur est demandé afin de conserver l'harmonie générale de l'évènement : blanc, doré, lin.

Chacun devra se munir d'une nappe unie qui respecte le code couleur, du petit matériel et accessoires nécessaires à une bonne mise en valeur des produits.

L'utilisation de **sonorisation individuelle, rallonges ou prises électriques de l'extérieur** est interdite. Le matériel sera mis à votre disposition.

L'installation des stands en intérieur sera possible le vendredi 4 décembre entre 14h et 20h. Pour les stands en extérieur, l'installation se fera le matin avant l'ouverture au public le samedi 5 décembre, entre 8h et 10h.

N.B. : L'évènement se déroulera en intérieur et en extérieur, l'ouverture des portes ou la circulation d'air peut entraîner une baisse de température dans la salle. Nous vous recommandons donc de prévoir une tenue suffisamment chaude pour l'intérieur comme pour l'extérieur.

ARTICLE 4 : Responsabilités et Assurances

Les exposants sont responsables de tous les dégâts occasionnés à leurs matériels lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement desdits matériels.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou incendie.

Les exposants renoncent à tout recours en cas d'accident, incident, vol, détérioration ou incendie.

L'exposant est tenu de souscrire une assurance couvrant les risques liés à sa participation à la manifestation. Il devra le justifier en fournissant une attestation de responsabilité civile liée à sa profession.

ARTICLE 5 : Droits et Obligations des exposants

Tout exposant s'engage à être conforme à la législation en vigueur et assume l'entière responsabilité de ses ventes.

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux déclarations légales vis-à-vis de l'Administration fiscale. **Les exposants s'engagent à assurer un affichage des prix des produits exposés.**

Les exposants sont encouragés à éviter les plastiques et doivent utiliser des sacs recyclables (sac en papier, tissus...).

Les exposants doivent quitter leur emplacement en ayant nettoyé et débarrassé correctement leur espace.

En cas de désistement après le **15 octobre**, la participation financière ne sera pas remboursée.

ARTICLE 6 : Participation financière

La participation au présent Marché de Noël, implique l'acceptation intégrale du droit d'inscription pour la journée. Tout engagement est ferme et définitif et non susceptible de remboursement en cas de désistement après le 15 octobre. Tarif appliqué en fonction de la situation de l'exposant :

25€ : Associations de Vaucresson

40 € : Artisan de Vaucresson

50 € : Artisan ou association extérieure à Vaucresson

En cas d'annulation de l'évènement par l'organisateur, celui-ci s'engage à rembourser l'intégralité de la somme versée pour un ou deux stands.

ARTICLE 7 : Règles sanitaires

En fonction des règles sanitaires en vigueur, la manifestation peut être susceptible d'être annulée ou modifiée à tout moment et l'exposant ne pourra avoir aucun recours contre l'organisateur, autre que le remboursement des frais de participation.

Attestation sur l'honneur

Je déclare vouloir participer en tant qu'exposant au Marché de Noël de Vaucresson du samedi 5 décembre 2026, au Centre Culturel La Montgolfière, à l'intérieur du centre culturel La Montgolfière ou bien aux abords du centre en extérieur.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à l'appliquer.

Je déclare consentir aux éventuelles prises de vues de mon stand, et à leur diffusion dans la communication de la Ville de Vaucresson liée à cette manifestation.

Fait le _____, à _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Documents (bulletin, règlement, attestation sur l'honneur, photos et prix des articles) à retourner avant le **14 septembre 2026** à :*

Centre culturel La Montgolfière, 16 avenue Jean Salmon Legagneur 92420 VAUCRESSON

ou

A l'adresse : inscriptions@mairie-vaucresson.fr